

AQUITAINE

Service Régional
de l'Environnement Industriel
42, rue du Général de Larminat
BP 55 – 33035 BORDEAUX CEDEX

Affaire suivie par : Patrice COURRET

Téléphone : 05.56.00.04.00
Télécopie : 05.56.00.05.31
Courriel: courret.patrice@industrie.gouv.fr
N. Réf : PCo /MG /EISS/ 21307/2008

www.aquitaine.drire.gouv.fr
Bordeaux, le **08 FEV. 2008**

Le Président du CLIC

à

Mesdames et Messieurs les membres
du CLIC du Sud de la Presqu'île d'Ambès

OBJET : Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) relatif aux établissements classés AS du Sud de la Presqu'île d'Ambès.

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le compte rendu de la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation du Sud de la Presqu'île d'Ambès qui s'est déroulée le 15 novembre 2007 dans les locaux de la Mairie de Bassens.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du CLIC du Sud de la
Presqu'île d'Ambès,



Jean-Pierre TURON

CLIC du Sud de la Presqu'île d'AMBÈS

COMPTE RENDU
REUNION DU 15/11/2007
(dans les locaux de la Mairie de Bassens)

Personnes présentes : annexe 1 (feuille de présence)

Début de réunion à 14h30

Ouverture de la réunion par M. TURON (Président du CLIC).

Point 1 – A -Accueil et présentation du CLIC

Historique et rappel du rôle du CLIC :

- Rappel du rôle du CLIC (notamment dans ses objectifs et son mode de fonctionnement).

Les missions du CLIC :

- Lieu d'échange d'informations ;
- Il doit être informé par les exploitants de leurs activités et de la gestion des risques industriels ;
- Il doit être informé de toutes modifications liées au régime d'autorisation par rapport à la réglementation des installations classées ;
- Lieu de concertation où sont exposés les différents problèmes rencontrés en particulier lors de la mise en place du **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**.

Il est rappelé que le CLIC est associé à l'élaboration des P.P.R.T.

Durant cette année écoulée, un premier travail important d'échanges a eu lieu entre les industriels et la DRIRE.

Nous sommes loin de la phase finale du PPRT. La phase actuelle est celle de la réflexion à partir des données qui nous sont communiquées et vont nous être présentées en réunion, par les industriels.

Dans un souci d'efficacité de communication, il est demandé à chacun de fournir ses coordonnées exactes afin de faciliter les échanges et notamment les transmissions de compte rendu vers les membres des différents collèges du CLIC.

Point 1 – B - Approbation du compte rendu précédent

Intervention de M. Christian BORDES (association Sabarèges) :

Lors de la dernière réunion, il avait été question de me nommer comme vice-président du CLIC ; et depuis je n'ai pas eu de nouvelles. Est-ce encore à l'ordre du jour ?

Réponse de M. le Président :

La question de la vice-présidence n'est pas une priorité. Toutefois, l'une des priorités est la création d'un groupe de travail, point qui sera abordé au cours de cette réunion.

Comme vous aviez été nommé pour une vice-présidence, il serait tout à fait normal que vous fassiez partie de ce groupe de travail.

⇒ Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Projection du film

- Présentation de la procédure PPRT (projection du film) ;
- Mise à disposition d'une plaquette de présentation du PPRT.

Point 3 – Présentation avancée des études par les exploitants

- Supports utilisés : chaque industriel appuie sa présentation sur un diaporama : (annexe n°2).

3.1 Intervention de M. AUFFRET (Responsable Sécurité MICHELIN Bassens - SIMOREP)

- Etat d'avancement de l'étude ;
- Présentation des phénomènes dangereux recensés ;
- Présentation des phénomènes non retenus ;
- Cotation des phénomènes dangereux.

Question de M. BARTHOLOME (Mairie d'Ambarès et Lagrave) :

Dans l'abouti du PPRT, a-t-on une idée de la répartition du budget qui sera demandé à chaque partie (Etat – Collectivités locales – Industriel) en cas d'expropriation ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Il y a effectivement une circulaire qui a donné des ordres de grandeur mais je crois que pour être plus pratique et sans pour autant trop s'avancer sur le projet, les problèmes d'expropriation ou de délaissement ne devraient pas se poser sur le PPRT de Bassens.

Effectivement, il y a un an quand le sujet avait été évoqué, une centaine d'habitations était concernée ; mais aujourd'hui, même si certaines maisons sont toujours concernées par un certain nombre d'effets, à priori elles ne seraient plus dans une zone touchée par l'expropriation ou le délaissement.

Question de M. JARRY (Représentant salariés DPA) :

Qu'est ce qui vous amène à faire du stockage sous talus ?

Réponse de M. AUFFRET (Responsable Sécurité Michelin Bassens - SIMOREP) :

Le stockage sous talus nous permet tout simplement d'éliminer le phénomène de BLEVE.

Pour des réservoirs de type "gaz inflammables liquéfiés", ce phénomène peut exister.

Le seul moyen de l'éviter est de protéger le réservoir d'une agression thermique ou mécanique, d'où la réalisation d'un réservoir sous talus.

Le seul phénomène de BLEVE subsistant à ce jour concerne les wagons. En contre partie, sur le secteur dépotage wagon, nous avons mis en place des pulvérisations et des détections flammes et gaz pour pouvoir réduire le risque au maximum.

3.2 Intervention de M. SEVENIER (FORESA France)

- Etat d'avancement de l'étude ;
- Présentation des phénomènes dangereux recensés ;
- Présentation des phénomènes non retenus ;
- Cotation des phénomènes dangereux.

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

Disposez-vous d'analyseur de présence de gaz toxiques (en particulier pour le formol) ?

Réponse de M. SEVENIER (FORESA France) :

Oui, nous disposons d'analyseurs de gaz au plus près de la source, c'est-à-dire au niveau des installations de fabrication de formol et au niveau des stockages.

Les événements évoqués dans la présentation sont des événements de surpression et non de respiration.

Ils ont pour objectif de s'ouvrir si une montée soudaine de pression se crée dans le réservoir (dont la cause pourrait être le feu dans ou autour du réservoir). Bien évidemment, dans ce cas précis, les vapeurs partent dans l'atmosphère, ceci est pour éviter que le réservoir ne s'éventre.

3.3 Intervention de M. SAPALY (Responsable Qualité Hygiène et Environnement de la société DPA)

- Etat d'avancement de l'étude ;
- Présentation des phénomènes dangereux recensés ;
- Présentation des phénomènes non retenus ;
- Cotation des phénomènes dangereux.

Question de M. ? () :

Quelle fréquence reprenez-vous pour procéder au relevage des bacs ou au remplacement des fonds ?

Réponse de M. SAPALY (Responsable Qualité Hygiène et Environnement DPA) :

Il a été souligné pendant la présentation que nous avons procédé à un renforcement des contrôles sur les réservoirs.

Il était d'usage de faire un contrôle au niveau de l'enfoncement dans le sol des réservoirs, avec une fréquence décennale. Nous sommes passés depuis l'accident de SPBA sur des fréquences annuelles. Nous avons imaginé et mis en place avec des experts en conception de bacs, des indicateurs avec des seuils d'alerte. Dès que l'on dépassera ces seuils d'alerte, nous arrêterons l'activité du réservoir et nous envisagerons ou non d'effectuer son relevage, ou un remplacement de fond ou différentes opérations pour pallier à la défektivité relevée.

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

Que faites-vous des vapeurs rejetées par les événements ? Dans l'étude de danger, vous parlez de la prise en compte d'un feu de cuve, mais avez-vous étudié les conséquences en cas de feu sur un élément proche des cuves ?

Réponse de M. SAPALY (Responsable Qualité Hygiène et Environnement DPA) :

Les événements évoqués dans la présentation sont des événements de surpression et non de respiration.

Ils ont pour objectif de s'ouvrir lors d'une montée de pression soudaine dans le réservoir (dont la cause pourrait être un feu dans ou autour du réservoir). Bien évidemment, dans ce cas précis, les vapeurs partent dans l'atmosphère, ceci est pour éviter que le réservoir ne s'éventre. Sous l'effet d'une trop grande surpression interne.

Sur tous les réservoirs contenant des liquides de catégories B (essences), il existe un écran ou un toit flottant sur le liquide. Il n'y a donc pas de phase gazeuse entre le liquide et le toit du réservoir.

Le risque d'incendie et d'explosion aux alentours des réservoirs a été appréhendé par l'étude du phénomène d'UVCE (Unconfined Vapor Cloud Explosion - explosion d'un nuage de vapeur inflammable en milieu non confiné.)

Sur tous les sites français, il y a des détections de niveau et des détections d'hydrocarbures dans les cuvettes de rétention.

Pour améliorer la sécurité, nous avons augmenté les marges de sécurité et automatisé l'arrêt des remplissages de réservoir sur détection des alarmes afin qu'il ne puisse pas y avoir d'épandage de liquide. Les études ont été conduites et les sécurités ont été dimensionnées, en retenant le cas (majorant) de l'UVCE..

Point 4 – Perspectives de périmètre d'étude

Support utilisé : un diaporama.

Intervention de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

L'attention est portée sur le fait que les résultats communiqués ce jour ne sont pas définitifs.

Ils devront être affinés en fonction de différents points à travailler avec les industriels.

Prévisualisation de différentes cartes :

- Zone d'effets toxiques ;
- Zones d'effets thermiques ;
- Zones d'effets de surpression.

(incluant la zone 20 mbars)

Les trois sites font l'objet d'un PPRT commun.

Question de M. ? ()

Le PPRT représentera l'association des trois sites, mais comment cela se passera-t-il lors de la modification (expansion, nouvelle activité, ...) d'un des sites ?

Réponse de M. TURON (Président du CLIC) :

Effectivement (dès lors que le PPRT sera défini) si l'un des établissements souhaite faire évoluer son activité, il sera contraint à faire en sorte de ne pas s'écarter trop du périmètre d'étude dessiné.

Dans le cas où ce dernier serait modifié, le PPRT fera l'objet d'une nouvelle étude.

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Sur un plan juridique, si pour une raison quelconque, le périmètre venait à être augmenté, on entrerait dans une logique de servitude d'utilité publique et de modification du PPRT. Il faudra

donc que le projet soit possible au regard du document d'urbanisme existant et ensuite que la procédure de la servitude à instituer soit conduite en même temps que l'instruction du dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées. Enfin, il faudra que nous modifions le PPRT et les documents d'urbanisme qui découleraient de ces procédures.

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

En ce qui concerne la démarche PPRT, cette procédure est-elle nationale ou européenne ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Tout cela résulte du classement SEVESO qui est une Directive européenne.

En matière d'urbanisation, la France est la plus avancée dans la déclinaison opérationnelle de cette directive qui en fixe les principes. La déclinaison opérationnelle est fixée au niveau national.

Question de M. ? () :

Le poste de butadiène est pris en compte pour l'étude de risque, par contre le poste de méthanol n'apparaît pas. Qu'en est-il ?

Réponse de M. ? () :

Le poste de déchargement de méthanol a fait l'objet d'études afin de gérer au maximum le risque (mise en place de système « Perc » de fermeture automatique en cas de rupture, ...).

Question de M. ? () :

Le trafic des matières dangereuses qui peut avoir lieu sur le port, est-il inclus dans le PPRT ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Le trafic n'est pas pris en compte dans le PPRT. Seuls les emplacements de stationnement des véhicules sur les sites SEVESO sont inclus dans le PPRT.

Ce sujet est à l'ordre du jour au niveau du S3PI. Mais ce dernier n'est pas couvert par le PPRT et il ne peut pas générer une maîtrise de l'urbanisation, qui serait lourde le long des routes.

Question de M. ? () :

Nous disposons à Bassens d'une gare de stationnement de wagons. Pourquoi ce secteur n'est pas représenté dans le périmètre d'étude ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Ces établissements ne sont pas classés SEVESO AS et ne sont donc pas soumis à PPRT mais il y a un décret récent qui a soumis à étude de danger les principales gares de triage. Pour le moment, cela ne concerne que les gares importantes.

Nous pouvons imaginer que dans l'avenir la logique s'étendra à des gares de moindre importance.

En ce qui concerne le calendrier d'élaboration du PPRT, le premier acte clé est sa naissance officielle, avec l'arrêté de prescription du PPRT dont l'élément essentiel est l'annexe cartographique précisant le périmètre d'étude.

L'acte de naissance pourrait intervenir au premier trimestre 2008. La chronologie des événements dépendra alors aussi des travaux relatifs aux enjeux (pilotes par la DDE). En parallèle nous continuerons à travailler sur la probabilité, ceci afin de passer de la zone d'effets à celle de l'aléa.

Intervention de M. CORBET (DDE) :

Un référencement des enjeux a déjà été fait sur le périmètre PPI donc normalement plus large que le périmètre qui devrait être concerné par le PPRT.

Le recensement des enjeux du secteur est réalisé ; il nous reste à le mettre à jour puisqu'il date d'un peu plus d'une année.

Différentes investigations complémentaires seront à faire, notamment auprès des communes et des interlocuteurs du secteur, afin de parfaire cette étape.

Ensuite viendra la phase d'analyse de vulnérabilité des habitations.

Intervention de M. TURON (Président du CLIC) :

Il serait utile de prévoir un premier échange avec les élus locaux afin de cerner les différents enjeux et projets qui sont à l'étude dans nos municipalités.

Intervention de Mme BRICHE (Port autonome de Bordeaux) :

Nous souhaiterions être associés à ces discussions du fait de l'importance et de l'impact que représente le PPRT sur le développement du Port Autonome de Bordeaux. (P.A.B.).

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

En ce qui concerne les risques d'inondations, comment sont-ils intégrés au PPRT ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Le PPRT n'est pas prévu pour couvrir directement ce genre de risque mais l'inondation a été prise en compte dans les études de danger comme un évènement initiateur possible.

Intervention de M. VALLADEAU (DRIRE)

Le PPRT et le PPRI sont deux démarches complémentaires.

Dans le PPRI, il y a des éléments qui concernent directement les installations classées (par exemple mise hors d'eau d'éléments contenant des produits toxiques, ...).

Question de M. VIGNAUD-SAUNIER (association Claire Aubarède) :

Pourrons nous consulter les études de danger menées par les industriels ?

Réponse de M. VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Sous réserve de la suppression d'éléments confidentiels que les exploitants devront nous préciser, il peut être envisagé que les études de danger soient consultables, par exemple dans les bureaux de la DRIRE.

Intervention de M. TURON (Président du CLIC) :

Effectivement, il est souhaitable que ces éléments puissent être consultés par les membres du CLIC.

Point 5 – Modalités d'association et de concertation

Modalités d'association :

Outre la concertation, la société civile est associée à l'élaboration du PPRT.

Le Code de l'environnement demande qu'en amont de la stratégie d'élaboration de PPRT, soient associés les exploitants, les représentants des communes sur lesquelles doivent s'appliquer le plan, les représentants du CLIC, les services instructeurs (DRIRE ET DDE sous l'autorité du Préfet) et éventuellement, s'ils en existent, les établissements intercommunaux.

Il est prévu que ce "groupe projet " se réunisse tout au long de la phase stratégie du PPRT, après que la caractérisation des aléas et des enjeux soit réalisée.

Outre les membres précités il est prévu un représentant du Collège des Riverains.

Modalités de concertation :

La concertation repose sur 3 volets :

- Le CLIC, qui joue un rôle très important :

La constitution d'un dossier accessible au public au fur et à mesure que les pièces réalisées par les services instructeurs sont établies. Ce qui sous entend l'accessibilité de ces documents sur un ou plusieurs lieux géographiques (mairies de Bassens et Ambarès) et un registre. Ces documents seront également mis à disposition sur Internet.

- Réunion publique : le Code de l'Environnement demande qu'au moins une réunion publique soit réalisée. Cette réunion doit se faire localement et aura pour objet la présentation des premiers documents officiels du projet de PPRT.

- La consultation des Conseils Municipaux intervient en amont, lors de l'élaboration du projet de prescription du PPRT. Il est prévu que les communes touchées par le périmètre d'étude donnent un avis sur le projet d'arrêté PPRT.

Formation du groupe projet :

Le groupe projet est constitué par les représentants suivants :

- Les services d'Etat (PREFECTURE- DRIRE – DDE) ;
- Les 3 entreprises concernées par le PPRT ;
- M. TURON (Président du CLIC) ;
- Les communes touchées par le périmètre d'étude (Bassens, Ambarès ...) ;
- La CUB ;
- L'association Sabarèges représentée par M. Christian BORDES ;
- Port autonome de Bordeaux ;
- ...

Point 6 – Information de la société civile

- Diffusion d'une plaquette axée sur la communication du public

L'objectif de cette communication « à chaud » est d'améliorer l'information du public lorsque des incidents surviennent. Il faut que cette communication soit équilibrée et mette en valeur les enseignements qui sont tirés de ce type d'évènement.

FIN de la réunion à 17h30

REUNION DU CLIC DU SUD DE LA PRESQU'ILE D'AMBES

15/11/2007

11/3

4/6

NOM - PRENOM	SIGNATURE	ORGANISME	ADRESSE POSTALE	TELEPHONE	FAX	ADRESSE ELECTRONIQUE
RODEGHIERO Sebastien		Inspection du travail	DITEFP 118 cours du Naville Nim - 33075 Bordeaux	0556 00 07 86	0556 00 08 95	sebastien.rodeghiero@dd-33.travail.gouv.fr
Colomsiere stephane		SDIS 33	22, Blvd Pierre Le 33081 St Castor	05-57-80-89-40	0557 80 89 47	stephane.colomsiere@neuf.fr
ANAT Emmanuel		SDIS 33	22, Blvd Pierre Le 33081 St Castor	0556 01 84 10	0556 01 96 73	secretaariat-gsp@sd33.fr
Valette GERARD		Mairie	Bureau APME Boulevard de la Gaudelle 33077 Bordeaux X	05-59-906173	0556 00 60 56	gerard.valette@ignorb.pcf.gouv.fr
FORBET Christian		DDE 33	40, rue de la Gaudelle 33000 Bordeaux	0557 46 06 69		christian.forbet@equipement.gouv.fr christian.forbet@equipement.gouv.fr
ESTAL Thome		C.U.B	Eplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux	0556 99 84 84	0556 99 85 92	mforestal@cu-bordeaux.fr
Fomez Simeone		Association Sabarages	Mich de la nature de Sabarages 33440 AMBRES	0556 77 50 23		fomez@simone.neuf.fr
Bordes Christian		Assa Sabarages	32, rue de Lyonnaise 33440 AMBRES	0556 38 98 46		christianbordes@Free.Fr.

REUNION DU CLIC DU SUD DE LA PRESQU'ILE D'AMBES
15/11/2007

2/12/07

NOM - PRENOM	SIGNATURE	ORGANISME	ADRESSE POSTALE	TELEPHONE	FAX	ADRESSE ELECTRONIQUE
JARRY Frank		DPA	Avenue des Guerlonden BASSENS 33505 CARBON BLAIVE	0556 33 8362	67	Frank.jarry@jacks-potatoes-ambes.com
BERTEAU Guy		CEREXAGRI	14 Av. M ^{me} Jeanne CORTIER 33530 - BASSENS	0557776926	0557776925	guy.bertheau@uniphos.com
VALLAOREAU Jean-F		DRIRE	Av. C. E. de Lamm... B2	055693235	-	jean.vallaoreau@industrial-jury.fr
VIGOUROUX Hubert		DRIRE	\\	055600453	-	hubert.vigouroux@industrie.gouv.fr
JPTURON		Mairie	42 Avenue de Bassens 33530 BASSENS	0557808143	0557808158	cabinet.mairie@ville-bassens.fr
P. COURRET		Inspection ISEP	42 avenue de la Liberté Bassens	055600519		Patrice.courret@industrie.gouv.fr
SAINTE MARIE		C.M. DUIC	37 rue Racine 33530 Bassens	05560635 76	05578081 58	Mairie Bassens
DORNIAS Jean		Mairie Bassens	42 Avenue de la Liberté 33530 Bassens	055780 8142		Mairie Bassens Jdornias@aol.com

REUNION DU CLIC DU SUD DE LA PRESQU'ILE D'AMBES
15/11/2007

NOM - PRENOM	SIGNATURE	ORGANISME	ADRESSE POSTALE	TELEPHONE	FAX	ADRESSE ELECTRONIQUE
GONTHIER Yves		MICHELIN	Rue Edouard Michelin 33530 BASSENS	05.56.77. 20.00		Yves.Gonthier@fr.michelin.com
AUFFRET Yannick		MICHELIN	Rue Ed. Michelin 33530 BasSENS	05.56.77. 20.00		Yannick.auffret@fr.michelin.com
BOUSSIRON Stephane		MICHELIN CHS-CT	Rn Ed-MICHELIN 33530 BASSENS	05.56.77 20.00		stephane.boussiron@neuf.fr
DUPOUEY Marie-Agnès		Port autonome de Bordeaux	152 quai de Bacalan 33075 Bx Cedex	05.56.90 57.36		ma-dupouey@bordeaux-port.fr
HUGON Gilles		Association Vivings avec le Pleureux	8 Rue de la Paix 33440 St Louis de Montf.	05.56.77. 40.84		ghugon@cc.bordeaux.fr.
VIGNAUD SAUVER		Assoc Claude Aubouard	Noliquet 33810 AMBES	055671247		christovignaudSauver@planet.fr
MICHE Dominique		Port Autonome de Bordeaux Capitainerie	Zone Portuaire Quai Carnot 33310 LORMONT	05.56.30 53.32	0556 30 5749	d-briche@bordeaux-port.fr
FRANCK Céline		AMBRES ET LAGRAVE	18, place de la VICTOIRE	05.57.80 31.71.		Celine.franck@ville-ambresetlagrave.fr.
BARTHOLOME Christophe		Mairie AMBRES et LAGRAVE	Mairie	05.56.77 34.77		christophe.bartholome@ville-ambresetlagrave.fr.
IVEMER Antoine		FORÇA FRANCE	Boulevard des Minimes Liés AMBRES	05.56.38 6701		antoinette@force.com
APALY Nicolas		DPA	Av des Guercandes Bassens 33565 Carbon blanc site	055633 8366	055633 8367	Nicolas.apaly@decks-petrotel-ambes.com

L'USINE MICHELIN de BASSENS



Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)

15 novembre 2007

Etat d'avancement pour la SIMOREP

- Etudes initialement transmises à la DRIRE (sept 2007)
- Prise en compte de nouveaux textes datant de juillet 2007 (publiés en septembre ou à venir) :
 - Nouveaux phénomènes à étudier,
 - Nouveaux modes ou outils de calculs,
- L'ensemble des phénomènes dangereux a été identifié pour le site
- Les modélisations en découlant également

• 1^{ère} Présentation à la DRIRE en sept 2007
 • Modification de la révision 7 du document en cours

Etude de Dangers pour le PPRT

- Phénomènes dangereux identifiés :

INCENDIE : (flux thermiques)

- Feu de cuvette au niveau de rétentions de bacs d'hydrocarbures
- Feu aux postes de déchargement navires, wagons ou camions
- Boil Over sur fluides visqueux (ne sortent pas du site)

EXPLOSION : (onde de surpression)

Explosion de nuage gazeux :

- BLEVE de wagons / réservoirs de GIL (petites tailles)
- Explosion de produits pétroliers en phase gazeuse non contrôlée (enlèvement nuage dérivant)
- Explosion d'un bac à toit fixe

POLLUTION :

- Fuites de bacs ou de canalisations
- Fuites d'un bac ou d'une canalisation

Etude de Dangers pour le PPRT

- Phénomènes dangereux non retenus

FUITE TOXIQUE : (SEL/SEI)

- Pas de produits de ce genre sur le site
- Les fumées générées par un feu d'hydrocarbure(s) ne sont pas réputées comme ayant une toxicité aigue

EXPLOSION : (Effet Thermique dynamique)

- Boil Over Couche Mince : A priori impossible sur (solvants, styrène...)

En attente confirmation GT DLI / Raffinage (Infos : GESIP / INERTIS)

EXPLOSION : (Effet dynamique)

- BLEVE froid du stockage butadiène : Pris en compte à la conception
- Explosion d'un bac à toit fixe par surpression lente

Le seul scénario que l'ensemble des bacs qui pourraient générer ce risque et qui impacteraient des habitations, seront

Cotation des phénomènes Dangereux

- Cotation des risques :
 - Prise en compte des événements initiateurs
 - Identification des barrières techniques, organisationnelles ou humaines disponibles
- A ce jour l'ensemble des scénarii identifiés ressort en Classe E : probabilité la plus faible prévue
- Au niveau de la grille MMR :
 - Pas de scénario classé Désastreux ou Catastrophique
 - 6 scénarii classés importants ou sérieux (impact sur des installations industrielles)
 - 50^{èmes} scénarii classés modérés (Effets indirects type bris de vitre sur des tiers)

Conclusion :

- La version 7 de l'étude sera disponible dès :
 - Confirmation par Ministère (via GT DLI) que Boil Over couche mince impossible sur nos produits



FORESA FRANCE SAS

Réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC AMBES SUD)
15 novembre 2007
BILAN PPRT FORESA FRANCE

FORESA FRANCE SAS

HISTORIQUE DE LA DEMARCHE PPRT

- o Décembre 2006: arrêté préfectoral demandant fournir les études de scénarios avec cotation en probabilité et en intensité.
- o Juillet 2007: remise du document à la DRJRE avec évaluation semi quantitative des probabilités d'occurrence des scénarios.
- o Septembre 2007: demande de complément de la part de la DRJRE:
 - o Évaluer l'impact des scénarii considérés comme improbables
 - o Intégration des scénarii décrits dans la circulaire de juillet 2007: UVCE et boule de feu.
 - o Utilisation de méthodes d'évaluation issues de la circulaire du 23/07/07
 - o Évaluation quantitative des fréquences de la défaillance initiale et de la fiabilité des barrières
- o Remise du dossier définitif prévue fin déc 2007

FORESA FRANCE SAS

ETUDES DE DANGER ANTERIEURES

- Etudes de danger réalisées en 2002 par l'INERIS
- Etude de réduction des risques en 2002 à la source IRSN pour les scénarios effets toxiques dont les effets sortaient des limites du site.
- Ces études de danger ont mis en exergue 11 scénarios associés
 - Au caractère inflammable/explosif du méthanol
 - Au caractère toxique des solutions de formol (inhalation)
- 2 Scénarii (toxique) sortent du site avant étude de réduction des risques à la source, 0 après réduction des risques à la source (double barrière active ou une barrière passive)

FORESA FRANCE SAS

ETUDES DE DANGER: EVOLUTION

- Évolution des études par rapport aux exigences PPRT (2007)
 - Nouveaux scénarii dont les effets sont à évaluer quelque soit la probabilité d'occurrence: UVCE de nappe ou de débordement, boule de feu, épandages formol dans cuvettes petits bacs de préparation.
 - Évaluation des distances d'effets des scénarii sans impact des barrières.
 - Nouvelles méthodes de calcul pour certaines majorantes car non spécifiques aux produits considérés (effets de surpression et effets thermiques)
 - Evaluation quantitative des probabilités d'occurrence des événements et de fiabilité des barrières.
 - Positionnement sur la grille gravité - probabilité

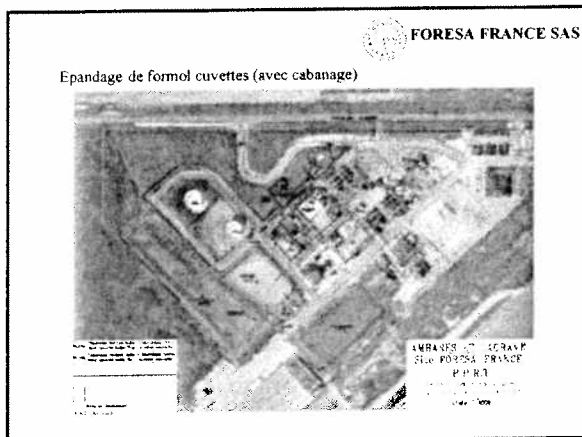
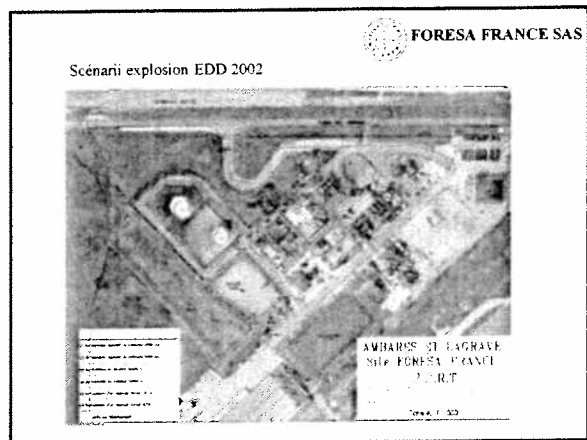
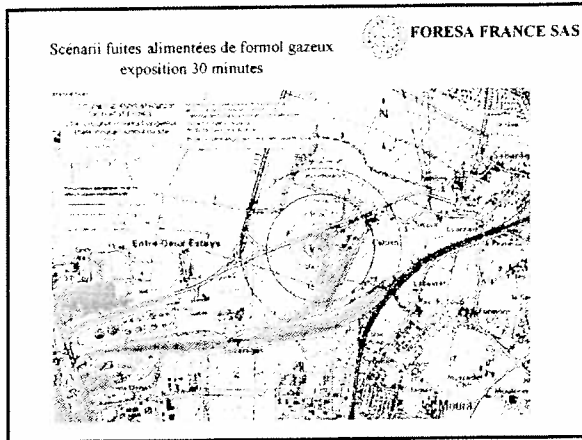
FORESA FRANCE SAS

NATURE DES SCENARII D'ACCIDENTS MAJEURS

- **INCENDIE (Feu de méthanol ou de formol)**
 - Feux sur fuites de flexibles ou canalisations
 - Feux de cuvette
 - Boule de feu
- **EXPLOSION VAPEUR DE METHANOL OU UVCE**
 - Explosion de bacs
 - UVCE au poste de dépotage de méthanol
 - UVCE sur ligne de méthanol ou formol
 - UVCE sur nappe ou débordement de bac
- **NUAGE TOXIQUE DE FORMOL**
 - Evaporation d'une nappe en rétention
 - Echappement d'un nuage toxique issu du procédé.

FORESA FRANCE SAS

Phénomène boule de feu



- FORESA FRANCE SAS
- COMPLEMENTS D'ETUDE A REALISER**
- Calcul des effets d'UVCE de nappe et de débordement avec les méthodes de GTDLI 2007.
 - Validation des calculs d'UVCE de fuite de canalisation.
 - Validation de la méthode de calcul boule de feu
 - Calcul de probabilité d'occurrence de l'événement initiateur intégrant la fiabilité des barrières.
 - Positionnement sur la grille gravité/probabilité

- FORESA FRANCE SAS
- CONCLUSION**
- Les nouvelles méthodologies font apparaître des scénarii dont les effets sortent du site de par les nouvelles normes de calcul qui sont majorantes (explosion bac de méthanol)
 - Certains scénarii non étudiés auparavant pouvant être dimensionnant sont apparus dans la circulaire de juillet 2007 (boule de feu)
 - Les phénomènes d'UVCE sont à réévaluer en regard des nouvelles normes de calcul.
 - Il convient de réévaluer la probabilité d'occurrence de l'événement et la fiabilité des barrières des scénarii qui « sortent du site » et de les positionner sur la grille probabilité-gravité.

Réunion du Comité Local d'Information et de concertation (CLIC Sud)

15 novembre 2007

Activités de DPA

Activité : Stockage d'hydrocarbures liquides pour livraisons dans le Grand Sud-Ouest

Capacités de stockage opérées :

- Dépôt DPA Bassens : 280 000 m³ (dépot d'exp)
- Dépôt DPA Bayon : 120 000 m³
- Dépôt SPBA Ambès : 520 000 m³ (dépot « nourrice »)

Pipeline reliant les 3 sites

Mode de réception : essentiellement bateaux

Modes d'expédition : essentiellement camions citernes mais aussi expédition par train de contrôle brut

Volumes transités 2006 : environ 3 millions de m³

Effectif : 50 personnes

Infrastructures exploitées par DPA

3 dépôts pétroliers = capacités 920.000 m³

+ 2 pipelines = longueur 18 km.

Le dépôt de BASSENS

Les principales zones

Surface du site : 27 hectares

Horaires d'ouverture : semaine 8h45 / 18h30, samedi 8h00 / 11h00

historique & activité du site de BASSENS

Création : 1969

Classement SEVESO II au titre des ICPE

Capacité de stockage : 280 000 m³ - 25 réservoirs

- ESSENCES (SP95/SP98)
- GAZOLE
- JET
- FUEL DOMESTIQUE
- ADDITIFS PÉTROLIERS
- LIQUIDIFIANTS
- BIO-CARBURANTS

Activité de chargement 2006 : environ 3 Mm³

Mode de réception : pipelines venant de SPBA Ambès et C.M.P. Pauillac

Modes d'expédition : camions citernes et trains

Chargements à DPA Bassens

POSTES DE CHARGEMENT CAMIONS / CYTERNES
 Moyenne journalière : 400 à 500 camions (12 000 m³)
 Possibilité de charger 23 camions à la fois
 77 bras de chargement
 Parking permettant de garer 80 à 100 camions

POSTE DE CHARGEMENT FER
 Chargement possible de 2 trains complets par jour
 14 bras de chargement

Risques liés à l'activité

- Incendie
Fuie de citerne - Fuie de réservoir - wagon - camion
- Explosion (réservoir, UVCE)
- Pollution
Fuie - rupture de bacs ou de canalisation
- Boil-over couche mince

Zones de dangers Fux thermiques

	Flux thermique (kW/m ²)	Effet sur l'homme
ZF1X	8	effets brûlures secondaires
ZF1	7	effets brûlures
ZF2	3	irritation
ZF3	1	effets

Zones de dangers / Explosions

	Pression max (bar)	Effet sur l'homme
ZF1X	100	effets brûlures secondaires
ZF1	100	effets brûlures
ZF2	10	irritation
ZF3	1	effets

Zones de dangers / UVCE

Boil over en couche mince

Principales réalisations 2007

SECURITE & GESTION DE CRISE

- ✓ Mise en place d'essais anti-séisme
- ✓ Diffusion des plaquettes d'information sur les risques (AEP et pipeline)
- ✓ Contrôle du pipeline « SPPA - DPA »
- ✓ Contrôles des usages des réservoirs
- ✓ Asservissement des arrêts de pompage sur détection « niveau haut »
- ✓ Augmentation des marges de sécurité « anti-débordement »

© C.F. Sud-Est 2007

Principales études 2007

ETUDES (cdv. 200 KO)

- ✓ Etude des conséquences d'une surverse (rupture de réservoir)
- ✓ Mise à jour de l'étude de dangers - intégration PPRP
- ✓ Mise à jour du dossier d'étude des risques ATEX
- ✓ Réalisation d'un dossier d'étude des risques sismiques sur les réservoirs
- ✓ Réalisation d'un dossier d'étude de fragilité des réservoirs avec les structures
- ✓ Mise à jour des documents de gestion de crise (PGI)
- ✓ Lancement d'une démarche intégrée qualité-sécurité

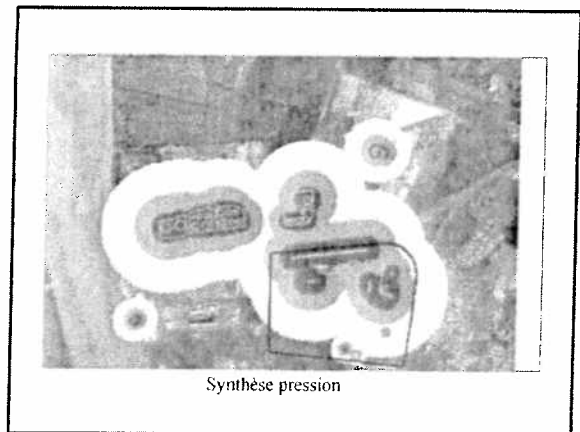
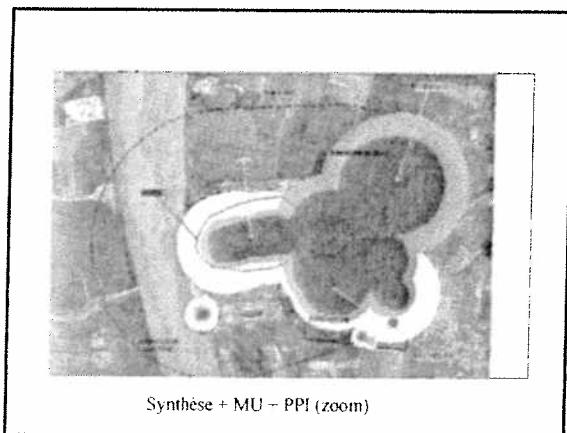
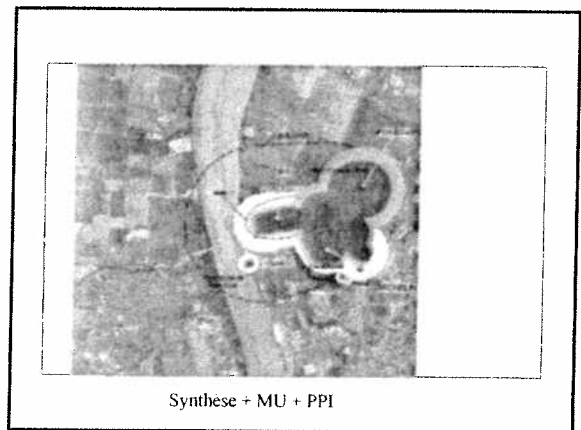
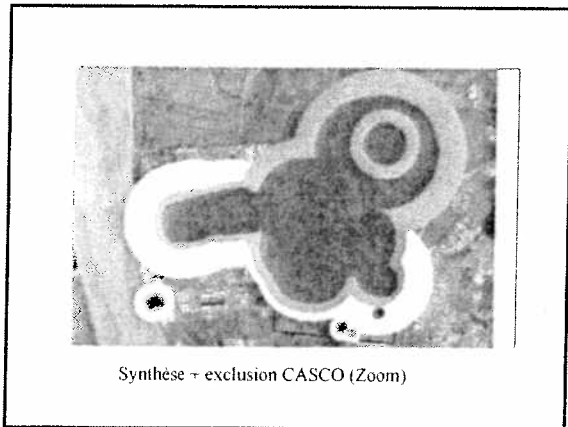
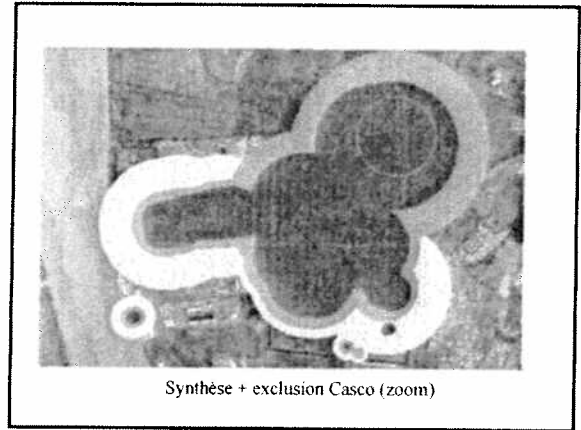
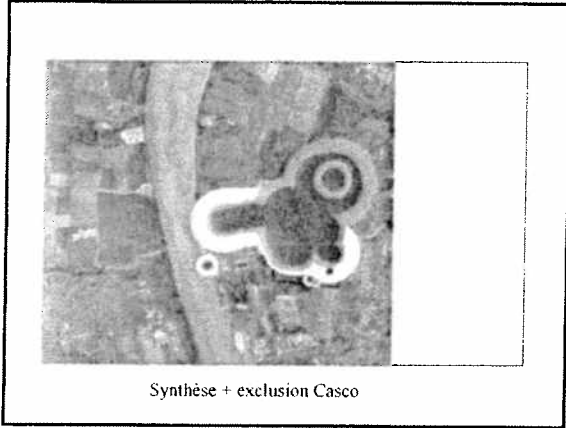
© C.F. Sud-Est 2007

Principaux projets Sécurité en 2008

- ✓ Système de diffusion rapide de l'alerte par téléphone / SMS
- ✓ Mise à jour de l'étude de sécurité du pipeline et du PSI
- ✓ Mise à jour de la plaquette d'information sur les risques
- ✓ Réalisation de test sismique d'intégrité des usages des réservoirs
- ✓ Renforcement des contrôles sur les réservoirs
- ✓ Redondance des motopompes DCI en Garonne
- ✓ Doublement des détections HC dans les cuvettes d'extense
- ✓ Poursuite de la maintenance préventive (ex: Changement des joints de toit de réservoirs...)
- ✓ Poursuite du déploiement du système sécurité-qualité

© C.F. Sud-Est 2007

Documents de travail (NON definitifs)





Synthèse thermique



Synthèse toxique